



CENTRE-D'AFFAIRES-MERMOZ

## LA DOMICILIATION DE VOS ACTIVITES

### PRESTATIONS

- Établissement du *siège social* du domicilié ou simple *adresse postale* (sous réserve de l'étude du dossier)
- Réception des visiteurs et prises succinctes des messages
- Réception et mise à disposition du *courrier* du domicilié  
*Gestion des envois recommandés* et notifications
- Abonnement gratuit au *service Fax* (Numéro en liste rouge) Réception 24h/24h
  - Par page reçue et rajoutée au courrier : 0,30 € H.T
- Service « Alerte »  
*Envoi d'un mail si réception d'une lettre recommandée ou avis d'huissier (prestation offerte sans garantie contractuelle) de même qu'en cas de réception d'un colis (si prestation demandées par le domicilié avec facturation de frais de garde)*
- Accès aux autres prestations proposées par le Centre d'Affaires : Secrétariat, Service courses, Salles de réunion, Services courrier (affranchissement et dépôt poste), messagerie, Archivage etc...  
Facturation au tarif privilégié accordé aux résidents du Centre d'Affaires.

### PARKING

- Possibilité de « parking minute » sur place pour la récupération du courrier

### DOCUMENTS A PREVOIR POUR LA DOMICILIATION d'une société

#### \* En Création :

##### Pour le Dirigeant :

- Copie d'une pièce d'identité du gérant ou Président
  - \* d'une preuve de son domicile déclaré (quittance de loyer, d'électricité, ou de téléphone fixe de – de 3 mois)

##### Pour la personne morale :

- Copie des statuts et
  - \* du procès-verbal de nomination du dirigeant

#### \* Existante :

- Mêmes documents > pour le Dirigeant
- Mêmes documents > pour la personne morale plus :
  - \* copie d'un extrait KBIS de – 3 mois
- RIB (Relevé d'Identité Bancaire)

## TARIFS H.T\* ET CONDITIONS

Au 01/07/2017



## CENTRE-D'AFFAIRES-MERMOZ

\* TVA en supplément

### 1. Domiciliation

#### \*Tarif

- Redevance mensuelle réglable le 1<sup>er</sup> de chaque mois..... 41.50 €
- Frais de dossier : ..... 10,00 €
- Caution/Dépôt de garantie : ..... 50,00 € non taxable

#### \*Contrat

- Durée minimum : 3 mois (plus le mois en cours pour la première période) puis renouvellement par tacite reconduction
- Possibilité pour le domicilié de *résiliation anticipée sans préavis*, sur simple justification du transfert de son siège social ou de la radiation de son activité. Tout mois commencé étant du intégralement.

### 2. Option : ré-expédition

#### \* Prestations

- Ré-expédition du courrier du domicilié à l'adresse et à la fréquence de son choix : Quotidienne, hebdomadaire ou autre fréquence.

#### \* Tarif

- Abonnement mensuel : ..... 9,99 €
- Forfait par opération de réexpédition. (Fournitures)..... 0,99 €
- Remboursement des frais d'Affranchissement au Tarif de la Poste.
- Règlement le 1<sup>er</sup> de chaque mois du forfait de mois à venir et du relevé de frais du mois écoulé.
- Provision sur frais de réexpédition remboursable en fin de contrat....**variable selon fréquence des envois**

#### \* Contrat

- Minimum de facturation = un mois
- Prestation résiliable par le domicilié à n'importe quel moment sur simple demande, le mois en cours étant du intégralement.

### 3. Option : Traitement du courrier à distance

*Prestations : ouverture du ou des plis, scan et transmission par courriel en France ou à l'Etranger*

#### \*Forfait mensuel :

- pour le traitement de 20 pages par mois au maximum
- 2 cadences possibles pour les transmissions :
- **Envoi Groupé** : hebdomadaire le mardi ou le vendredi : Forfait : ..... 15,00 €
- **Envoi quotidien** : Forfait : .....20,00 €  
*La page supplémentaire (au-delà de 20) : ..... 0,25 €*

- \* Envoi ponctuel (sur demande confirmée par courriel ou téléphone avec mot de passe sécurisé  
Par page transmise : .....0,50 €

### 4. Règlement

- Prélèvement automatique sans frais et selon la fréquence de facturation choisie par le client : Par mois, bimestre, trimestre ou semestre.